## Transport et évacuations des déblais terreux, décharges.

Par Richard MAURY, Comité de la Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction (FGFC)

Depuis de nombreuses années, notre canton connait un manque chronique de lieux de stockage définitif pour les matériaux de terrassement non pollués. Lorsqu'ils ne sont pas recyclables, ces déblais provenant de nos chantiers genevois de construction et de génie civil peinent à trouver un exutoire à Genève.

En l'absence de capacités de stockage suffisantes à Genève les différents acteurs genevois de la construction sont souvent contraints de faire appel à des acteurs français qui disposent eux sur leur territoire de ces volumes de décharge manquant cruellement à Genève.

Cette situation présente cependant plusieurs aspects fortement dommageables pour notre économie locale notamment en matière d'emplois mais encore et aussi en termes d'écologie.

On le comprend aisément, lorsqu'une entreprise de construction genevoise sous-traite ses évacuations de matériaux terreux vers des lieux de stockage étrangers ce ne sont plus des transporteurs suisses qui interviennent ; le spectre du chômage touche les transporteurs genevois alors que le flux financier du coût de ces transports sort définitivement de notre économie.

Au-delà de cet effet négatif sur nos emplois et l'économie de notre canton il y a un autre impact important souvent méconnu de la population, l'éloignement des sites de stockage et décharges en France ; il est très courant d'exporter ces matériaux terreux à plus de 100 kilomètres de notre frontière dans la plaine de l'Ain, dans la vallée de l'Arve et de l'autre côté du Jura, ce qui pose un réel problème d'écologie.

Nous le savons, le problème n'est pas simple à dénouer, le paradigme consistant à prétendre qu'il faut promouvoir le recyclage de ces matériaux pour en diminuer le volume est vertueux et a son importance mais il ne suffira pas à lui seul à le résoudre.

Peut-être faudrait-il que les Communes genevoises soient moins réticentes à recevoir sur leur territoire les éventuels lieux de stockage en projet que le canton a identifiés ?

Peut-être faudrait-il aussi débroussailler un peu (beaucoup) l'arsenal législatif autant fédéral que cantonal autour de la notion de déchets pour désigner de simples matériaux terreux, ceci afin de faciliter la création de ces aires de stockages à Genève, à proximité des chantiers genevois ?

En l'absence de mesures rapides c'est tout un pan de l'économie locale qui se meurt avec son cortège de dommages humains en termes d'emploi et de formation professionnelle.

Bien qu'il ait été interpellé à plusieurs reprises par les associations professionnelles, notre canton n'a pas encore été en mesure d'apporter des solutions satisfaisantes. Il a adopté de nouvelles bases légales, notamment l'article 30A LGD, mais il n'y a pas de constat d'amélioration sur le terrain.

Les associations membres de la Fédération des Fournisseurs de la Construction (FGFC) espèrent vivement que de réelles mesures efficaces soient prises rapidement par les autorités compétentes pour pallier à cette pénurie.

FGFC

Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction